

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
2021-052**

Tél : 01.30.13.76.00.

L'an deux mille vingt et un, le 24 mars 2021

**DATE DE  
CONVOCATION**  
18 mars 2021

**Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique,  
sous la présidence de Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire.**

**DATE D'AFFICHAGE**  
18 mars 2021

Monsieur DAINVILLE,  
Mesdames PASCOAL, ROUSSEAU et ROUSSEL ;  
Messieurs MEY, MOUSSA, OUERDANI et RAOUL, Adjoints au Maire

Mesdames BAC, BROCHADO, GORBENA, RAOUL et SELBONNE  
Messieurs DIALLO, LE MOING, MONNARD, IBRAHIM, PERON et POINGT  
Conseillers Municipaux délégués

Mesdames BASELTO et DUTU ;  
Messieurs BLEE, BOURGOIN et GERBOUIN Conseillers Municipaux

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absente excusée : 1</b> LWAMBA MAKANYAKA
En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 28	<b>Absents excusés et représentés : 4</b> Mesdames, BAC, LOPES, et RENOUARD Monsieur Yoro DIALLO
	<b>Pouvoirs : 4</b> Madame LOPES donne pouvoir à Madame Annielle ROUSSEL Madame BAC donne pouvoir à Madame Nathalie RAOUL Madame RENOUARD donne pouvoir à Monsieur Darivath MEY Monsieur Yoro DIALLO donne pouvoir à Madame DUTU
<b>Création du Conseil citoyen du quartier du Bois de l'Étang</b>	<b>Secrétaire de séance : Madame Natalie LWAMBA MAKANYAKA</b> La séance étant ouverte à 18H40

2021-052

**Objet : Création du Conseil citoyen du quartier du Bois de l'Étang**

Secteur : Urbanisme

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine en date du 21 février 2014 créant notamment les conseils citoyens,

**Vu** la loi n°2017-86 relative à l'égalité et à la citoyenneté en date du 27 janvier 2017,

**Vu** la circulaire n° CABINET/C102/2017/41 en date du 2 février 2017 relative aux conseils citoyens,

**Vu** le règlement général de l'ANRU et notamment son article 1<sup>er</sup> sur la concertation avec les habitants,

**Considérant** que la Ville de La Verrière est inscrite dans le dispositif du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU),

**Considérant** que pour mener la concertation et la co-construction du projet de rénovation urbaine du quartier du Bois de l'Étang, il convient de créer un Conseil citoyen,

**Considérant** que pour mettre en place un Conseil citoyen qui soit le plus efficient possible, il convient d'aller à la rencontre des habitants afin de connaître leurs habitudes associatives et de les sensibiliser à la participation au Conseil citoyen,

**Considérant** les modalités de désignation des membres du Conseil citoyen imposées par la réglementation applicable,

**Après en avoir délibéré :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Approuve la création du Conseil citoyen du quartier du Bois de l'Étang.

**Article 2 :**

Approuve la composition du Conseil citoyen comme suit :

- 10 membres pour le collège « habitants »
- 10 membres pour le collège « associations et acteurs locaux »
- 10 membres suppléants dans chaque collège
- Parité homme/femme dans la mesure du possible

**Article 3 :**

Décide que la désignation du collège « habitants » se déroulera comme suit :

- Désignation des membres sur la base du volontariat
- Désignation complémentaire par tirage au sort sur les listes de locataires du bailleur SEQENS pour le cas où le nombre de volontaire serait inférieur à 20
- Désignation par tirage au sort du public parmi les volontaires pour le cas où le nombre des volontaires serait supérieur à 20

**Article 4 :**

Décide que la désignation du collège « associations et acteurs locaux » se déroulera comme suit :

- Désignation des membres sur la base du volontariat
- Désignation complémentaire par tirage pour le cas où le nombre de volontaire serait inférieur à 20

2021-052

- Désignation par tirage au sort du public parmi les volontaires pour le cas où le nombre des volontaires serait supérieur à 20

**Article 5 :**

Autorise le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré à l'unanimité en séance, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents**

Publication :

31/03/2021

Pour extrait conforme,  
LA VERRIERE, le 24 mars 2021

Le Maire

Nicolas DAINVILLE



